

-REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2021 - COMPTE-RENDU

Le mardi 14 décembre 2021, le Conseil syndical s'est réuni au siège de la CC Plaine de l'Ain, à Chazey-sur-Ain. 38 délégués étaient présents. Madame Anne BOLLACHE a été élue secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u></p> <p>Jacques PIOT, Maire de Béliègneux Clément BOYER, représentant de Niévroz Sylvie OBADIA, représentante de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> /</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u></p> <p>Pierre BELY, représentant de Boyeux-Saint-Jérôme Joëlle MARION, représentante de Cerdon Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain Denis VIAL, représentant de Pont d'Ain Jean-Marc JEANDEMANGE, Maire de Pont d'Ain Jean-Michel BOULMÉ, Maire de Serrières-sur-Ain</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u></p> <p>Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey Christian de BOISSIEU, représentant d'Ambérieu-en-Bugey Dominique DELOFFRE, Maire d'Ambutrix Lionel MANOS, Maire d'Arandas Marie-Françoise VIGNOLLET, Maire de Bettant Daniel MARTIN, Maire de Blyes Patrice FREY, représentant de Bourg Saint Christophe Serge MERLE, représentant de Briord Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard Roelof VERHAGE, représentant de Douvres Valérie PERRACHON, représentante de Faramans Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu Patrice MARTIN, Maire du Montellier Emmanuel GINET, Maire de Lhuis Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes Jean-Alex PELLETIER, représentant de Meximieux</p>	<p>Yves CHAMPIER, représentant de Montagnieu Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Paul VERNAY, Maire de Pérouges Béatrice DALMAZ, Maire de Saint-Jean-de-Niost Véronique CORNA, représentante de Sault-Brénaz Jean-Michel MASSON, représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans Elane NAMBOTIN, représentante de Saint-Maurice-de-Rémens Jérôme LEMAIRE, représentant de Sainte-Julie Pascal VETTARD, représentant de Seillonnaz Valérie BERNARD, représentante de Serrières-de-Briord Morgan CORNEFERT, représentant de Souclin Françoise VEYSSET-RABILLOU, Maire de Vaux-en-Bugey</p> <p style="text-align: center;">Sont excusés :</p> <p><u>CC Plaine de l'Ain</u> : Mesdames BOTTEX, AGUERSIF, RIGHETTI-GILOTTE, LABARRIERE et FOUGERAY, Messieurs BONETTI, BONIN, BOUCHON, CHEVÉ, FOSSE, MATHY, CHAMARD, VENET, SOUCHON, LADREYT et LIMOUSIN. <u>CC de la Côte à Montluel</u> : Mesdames FRANGIONE et RACCURT, Messieurs TAILLANDIER, LAVIRE, MEANT, GUILLLOT-VIGNOT et POIRSON, <u>CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon</u> : Monsieur DUMOULIN. <u>CC Miribel et Plateau</u> : Mesdames GUILLET et TERRIER, Messieurs DELOCHE, GAITET, GIRARD et GOUBET.</p> <p style="text-align: center;">Pouvoirs donnés par :</p> <p>Valérie POMMAZ donne pouvoir à Alexandre NANCHI, CCPA. Jean-Michel GIROUX donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC. Béatrice de VECCHI donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC. Jérôme BAUDOT donne pouvoir à Laurent REYMOND BABOLAT, CCPA. Marcel JACQUIN donne pouvoir à Daniel MARTIN, CCPA.</p>
---	---

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents, énonce les pouvoirs donnés, puis rappelle l'ordre du jour de la séance :

M. le président soumet le compte-rendu du Conseil syndical du 22 juin 2021 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°13 - PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le président présente le rapport d'orientation budgétaire en indiquant que dans le tableau (page 10) figure le CA prévisionnel afin que les membres aient un aperçu des dépenses et recettes pour l'année 2021. Ensuite, il rappelle les éléments généraux des recettes et dépenses du syndicat mixte BUCOPA. Les dépenses principales sont les charges de personnel, les loyers, la téléphonie, etc ...

- Il rappelle la convention signée avec le CAUE et précise que les dépenses liées à celle-ci sont fonction des prestations réellement réalisées. Aussi les sessions de formation contenues dans cette convention se dérouleront au retour du congé maternité de la personne en charge du dossier au CAUE.
Olivier PREMILLIEU explique travailler actuellement à l'élaboration de fiches thématiques avec le CAUE qui viendront compléter les cahiers de recommandations architecturales et paysagères sur les thématiques suivantes : intégration de dispositifs d'énergies renouvelables sur le bâti, l'optimisation des enveloppes urbaines, le traitement des lisières urbaines et périurbaines.

Le président fait remarquer qu'un déficit structurel existe depuis 2016, il explique que l'on puise dans les réserves du report excédentaire, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. De plus, des dépenses d'investissement sont prévues dès 2023, en raison de modification engagée en 2021, à l'évaluation du SCoT et enfin pour la révision générale du SCoT qui s'imposera suite à la modification du SRADDET prévue par la loi Climat et Résilience.

Il rappelle que des aides seront probablement mobilisables, sans savoir pour quels montants, par le Conseil départemental de l'Ain et par l'Etat pour ces différentes procédures obligatoires.

Il indique que la seule ressource mobilisable est la contribution des quatre communautés de communes. Les membres du Bureau réagissent après la présentation de ces OB pour 2022.

Anne BOLLACHE demande si l'évaluation est obligatoire et s'il est possible de la programmer en même temps que la révision à venir. Olivier PREMILLIEU répond que l'évaluation est effectivement obligatoire au bout de 6 ans de mise en œuvre du SCoT. Si celle-ci n'est pas réalisée dans les délais, le SCoT opposable devient caduc. Dans ce cas, les conséquences seraient préjudiciables pour le territoire car les documents d'urbanismes locaux ne pourraient plus ouvrir à de nouvelles zones à urbaniser. L'enjeu est donc que ce SCoT reste opposable jusqu'à l'approbation du prochain.

Daniel MARTIN dit qu'il est envisageable d'augmenter les cotisations par habitants d'environ 0,10 €.

Joël BRUNET pense qu'une augmentation des contributions des intercommunalités est nécessaire pour préparer les échéances prochaines et apportera son soutien au syndicat mixte BUCOPA en tant que conseiller départemental pour obtenir de l'aide du Conseil départemental.

Françoise VEYSSET-RABILLOUD pense qu'il est difficile de faire un choix car la situation reste floue quant au besoin financier du SCoT BUCOPA et se questionne sur une nécessaire augmentation.

Daniel MARTIN répond qu'il faut prévoir et anticiper les dépenses futures donc, selon lui, une augmentation semble nécessaire.

Alexandre NANCHI précise qu'il n'y aura pas d'augmentation en 2022, mais cette augmentation sera nécessaire à termes et qu'il faudra l'anticiper et ajuster l'augmentation aux besoins exacts du syndicat mixte BUCOPA de manière à ne pas mettre en difficulté les intercommunalités.

Béatrice DALMAZ demande depuis quand il n'y a pas eu d'augmentation. La dernière augmentation date de 2008.

Daniel MARTIN demande à quelle fréquence il faut réviser le SCoT. Olivier PREMILLIEU répond qu'en général il est prévu une temporalité de 10 à 12 ans entre deux révisions, mais d'ici 2023 la révision devra être lancée pour répondre aux obligations de la loi Climat et Résilience. La révision sera peut-être moins lourde que la précédente, les coûts seront peut-être inférieurs à la précédente révision et la révision moins longue.

Lionel MANOS propose de faire un prévisionnel des aides qui pourraient être perçues et ajuster ensuite l'augmentation en fonction des recettes à percevoir.

Le président prend acte que le débat pour les OB 2022 a bien été tenu.

DELIBERATION N°14 – MISE A DISPOSITION DE L'ASSISTANTE POUR 45 % DE SON TEMPS DE TRAVAIL POUR L'OFFICE DE TOURISME PEROUGES BUGEY PLAINE DE L'AIN EN 2022

Le président rappelle la mise à disposition de l'assistante du syndicat mixte BUCOPA auprès de l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain, pour moitié de son temps de travail, soit 45 %, pour l'année 2022.

Jacqueline PIPERINI demande si le temps alloué est suffisant pour effectuer le travail sur chaque structure.

Le président répond que l'assistante effectue des heures supplémentaires, notamment lors des réunions auxquelles elle participe. Qu'avec les nouvelles normes et procédures imposées par la loi, le temps de travail indispensable à la réalisation des missions du SCoT doit être évalué.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents.

Question diverse :

Un point est fait sur la procédure de modification du SCoT en cours.

Concernant le calendrier d'avancement, le président rappelle la délibération et l'arrêté pris le 22 juin 2021 pour le lancement de la procédure de modification du SCoT.

Les deux périodes importantes à venir sont :

- La concertation en cours jusqu'au 26 février 2022,
- La finalisation du dossier début mars et sa transmission à l'autorité environnementale
- L'enquête publique avec un commissaire enquêteur en juillet ou en septembre,
- Et l'approbation à fin 2022.

Le président rappelle que la procédure n'a pas été lancée pendant les vacances d'été 2021 volontairement afin de ne pas se voir reprocher de profiter de la pause estivale pour lancer cette procédure. Le déroulé de cette procédure est également impacté à cause des élections présidentielles et législatives et est repoussé au second semestre afin de laisser à tous le temps de s'exprimer. Seront également associés les communautés de communes et les SCoT limitrophes.

Le président précise par ailleurs qu'il a évoqué ce sujet au cours de la réunion des présidents de l'InterSCoT à laquelle il a participé avec Philippe GUILLOT-VIGNOT.

Il indique que le dossier de concertation a été envoyé à toutes les communes par mail et insiste sur le fait que celles-ci doivent en prendre connaissance pour faire remonter leurs éventuelles remarques ainsi que le mettre à la disposition de leurs administrés.

Le président revient sur les réunions de concertation publiques qui ont eu lieu respectivement à Lagnieu et à Balan les 29 et 30 novembre dernier. Une cinquantaine de personnes étaient présentes, les réunions ont été animées par une société extérieure qui a la charge de rédiger les 2 comptes-rendus pour plus d'objectivité. Ces comptes-rendus seront téléchargeables sur le site internet du syndicat mixte BUCOPA. Lors de ces réunions étaient également présents des représentants d'EDF pour répondre aux questions les concernant et 2 intervenants de l'Institut Français des Relations Internationales, mais aussi les 2 cabinets E.A.U. et HELIOS (avocat). Les problématiques et les questions ont été différentes lors de ces deux réunions.

Anne BOLLACHE intervient à son tour pour indiquer que les deux réunions se sont déroulées sans animosité de la part des participants et souligne que le cabinet E.A.U. a su apporter son expertise en vulgarisant la présentation pour le public.

Joël BRUNET qui a participé à la réunion de Lagnieu indique que c'est le thème du nucléaire qui a été abordé le plus.

Le président évoque une personne participant à la réunion de Balan et qui a diffusé un mail à toutes les communes, suite à la réunion. Il relève de nombreuses approximations et des éléments erronés dans ce mail.

Olivier PREMILLIEU précise que nous avons déjà reçu environ 6 contributions. A la fin de la procédure de modification, ces contributions seront disponibles sur le site internet du syndicat mixte.

Jacques PIOT a constaté après avoir participé à la réunion de Balan que les gens confondent l'implantation des EPR et la modification du SCoT.

Paul VERNAY intervient pour dire que le document du SCoT est selon lui modifié pour pouvoir accueillir les EPR et qu'il ne s'agit pas d'éluder l'objet réel de cette procédure qui est un choix orienté.

Le président répond que le syndicat mixte a effectivement engagé cette procédure de modification pour créer les conditions favorables à l'accueil de ces EPR en prévoyant les emprises foncières nécessaires, c'est explicitement indiqué dans l'ensemble de la procédure. Mais le contenu de cette modification ne se limite pas à cette éventualité, il s'agit bien d'inscrire le territoire dans la trajectoire neutralité carbone à horizon 2050 et à prendre en compte les effets du changement climatique.

Jacques PIOT demande ce qu'il en est si le SCoT refuse l'implantation des EPR. Alexandre NANCHI répond que vis-à-vis d'autres sites pressentis, le territoire enverrait un signal négatif à l'Etat qui décidera in fine des sites d'implantation retenus. Si le site était retenu quand bien même, le document serait mis en conformité de façon autoritaire.

Jacqueline PIPERINI demande si le SCoT actuel est favorable au développement des activités de la centrale du Bugey. Olivier PREMILLIEU répond que dans le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs), il est indiqué que l'on doit prévoir l'accueil de nouveaux services innovants en lien avec les activités et services qu'EDF développe sur le site depuis quelques années en matière de formation et de recherche notamment, mais il n'est pas fait référence à des projets industriels futurs.

Daniel MARTIN rappelle qu'il y a quelques années, EDF était en relation avec la SAFER pour l'achat de 350 ha et que les besoins actuels sont d'environ 150 ha.

Alexandre NANCHI précise qu'effectivement dans le cadre de leurs investigations préalables, la centrale du Bugey a prospecté et étudié toutes les opportunités sur un périmètre de 350 ha autour de son emprise actuelle. A l'issue de cette

étude foncière, ils se sont focalisés sur une emprise nécessaire de 150 ha pour être en mesure de pouvoir accueillir une paire d'EPR.

Pour conclure, le président insiste auprès des membres pour que les communes lisent le document de concertation préalable afin de prendre connaissance des modifications proposées et qu'ils n'hésitent pas à faire part de leurs remarques et propositions.

Il ajoute enfin qu'un bilan sera tiré après la fin de la période de concertation publique, soit après le 26 février.

Avant de clôturer la séance, le président informe que la prochaine réunion du conseil syndical aura lieu le mercredi 9 février à 18h30, le lieu sera précisé en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, à Chazey-sur-Ain ou à Saint-Vulbas.

La séance est levée à 20h00.